

2 Politique

Le ministre de la Communication au CNC Le nouveau Code de la Communication à l'ordre du jour

SM

Libreville/Gabon

Le ministre d'État en charge de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a été reçu, jeudi matin, par les membres du Conseil national de la Communication (CNC), afin d'échanger sur le nouveau texte régissant la communication, et dont l'application devra être effective au début de l'année 2017.



Photo : D.R.

Ici, quelques membres du CNC.



Photo : D.R.

Une phase de cette rencontre.

UNE rencontre s'est tenue jeudi, au siège du Conseil national de la Communication (CNC), entre le ministre d'État en charge de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze et le collège des conseillers membres de cette institution. Le but de cette rencontre, était d'échanger sur le nouveau Code de la Communication et les disposi-

tions des futures réformes concernant le secteur de la presse et de l'information. Le membre du gouvernement a ainsi édifié ses interlocuteurs sur les vertus du nouveau texte qui devrait, dès janvier 2017, régir la Communication dans notre pays. Expliquant qu'il s'agit surtout d'un "texte équilibré" qui, contrairement à l'ancien, prend en compte

les médias en ligne. Tout comme il a rappelé que favoriser la production d'une information de qualité, demeure un engagement fort du gouvernement, pris dans le cadre des mesures prioritaires de ses 100 premiers jours. Selon le Porte-parole du gouvernement, le Code de la Communication présenté vise également à offrir un

meilleur cadre aux professionnels des médias. Quant aux réformes, elles consisteront tout particulièrement à permettre une diversification de l'offre audiovisuelle et à améliorer le fonctionnement des agences de presse, ainsi qu'à renforcer le rôle de régulateur du CNC. Face à tout ceci, le président du CNC, Jean-François

Ndongou et les siens ont insisté pour la spécification de la notion de la "dépenalisation" des délits de presse. Tout comme les membres de l'instance de régulation de la presse au Gabon ont voulu savoir davantage sur le rôle dévolu désormais à l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF) et la télédiffusion

du Gabon, quant à la gestion et l'octroi des fréquences radio et télévision. Lesquels sont parmi les points qui, selon les membres du CNC, empêchent leur institution de bien réguler dans ce secteur. Toutes ces zones d'ombre ont été levées, hier, par le ministre de la Communication. Reste à voir dans l'application effective de ladite loi.